Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 027-212706295-20261110-MA_DEL_2026_076-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **17**
Dont pouvoirs : **2**

Date de la convocation : **04/11/2026**
Date d'affichage : **17/11/2026**

L'an **deux mil vingt six, le dix novembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS.**

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Sandrine HUSSON, Mme Natasa MASSONI.

Étaient absents non excusés : Mme Jessica VICO.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Natasa MASSONI en faveur de M. Guy PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Recensement de la population 2027: Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire expose au Conseil que les Communes sont en charge des opérations de recensement. Ce travail est mené en collaboration avec les agents de l'INSEE. Une dotation de l'Etat vient compenser pour partie les frais engagés dans ce cadre par la Commune.

En 2027, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février. Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avertir la population. Ces opérations nécessitent de recruter des agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission. En accord avec les préconisations de l'INSEE, cinq agents recenseurs vacataires seront recrutés.

La campagne de recensement se décompose comme suit :

- 2 demi-journées de formation début janvier,
- environ une journée et demi pour la tournée de reconnaissance,
- un peu plus de 4 semaines de collecte chez les habitants du lundi au samedi et particulièrement à partir de 17 h
- clôture des opérations de recensement.

Les agents recenseurs devront donc être disponibles du 4 janvier 2027 au 27 février 2027. Le dispositif de rémunération des vacations des agents recenseurs est envisagé de la façon suivante :

* une indemnité forfaitaire de 3.50 euros brut par logement enquêté
* 130 euros brut pour la tournée de reconnaissance
* 40 euros brut la séance de formation
* Prime de résultat :

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 027-212706295-20261110-MA_DEL_2026_076-DE

- 100,00 bruts forfaitaires sera versé à chaque agent ayant atteint l'objectif de 50 % de logements enquêtés à la deuxième semaine

- 300,00 bruts forfaitaires sera versé à chaque agent ayant atteint l'objectif de 100 % à l'issue de la collecte;

Le salaire sera versé en une seule fois à l'issue de la campagne, soit à la fin du mois de mars 2027.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour), décide :

- d'autoriser le recrutement de cinq agents recenseurs au titre des emplois non permanents

- de fixer les taux de vacation attribuables aux agents recenseurs comme suit :

    * une indemnité forfaitaire de 3,50 euros par logement enquêté
    * 130 euros brut pour la tournée de reconnaissance
    * 40 euros la séance de formation
    * Prime de résultat :

- 100,00 bruts forfaitaires sera versé à chaque agent ayant atteint l'objectif de 50 % de logements enquêtés à la deuxième semaine

- 300,00 bruts forfaitaires sera versé à chaque agent ayant atteint l'objectif de 100 % à l'issue de la collecte

- de donner délégation au Maire pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2027 et notamment la nomination du coordonnateur de recensement

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6413 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 17/11/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

MAIRIE DE THIBERVILLE
27230 THIBERVILLE